



# TABLE D'INDICATEURS DE L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

Indicateurs pour le suivi et l'évaluation  
de la mise en œuvre de l'éducation et  
de la formation aux droits humains



**HRE 2020** est une coalition mondiale d'organisations de la société civile fondée par Amnesty International, Human Rights Education Associates (HREA) et Soka Gakkai International (SGI) dans l'objectif de promouvoir le droit à l'éducation aux droits humains au niveau international grâce à des initiatives de plaidoyer, de sensibilisation, de renforcement des capacités et de développement des ressources.

HRE 2020 a été lancée le 19 décembre 2013 à l'occasion du deuxième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU de la Déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme. HRE comprend 14 organisations internationales, régionales et nationales, attachées aux mêmes principes et issues de toutes les régions du monde. Des centaines de personnes dans ces organisations apportent leur concours à la mission de la coalition.

Pour en savoir davantage, rendez-vous sur <http://www.hre2020.org>

### **L'édition originale en langue anglaise de ce rapport a été publiée en 2015 par HRE 2020**

Les suggestions, contributions et informations sur la façon dont cette publication est utilisée sont les bienvenues.

Veuillez contacter HRE à l'adresse [hre2020@hre2020.org](mailto:hre2020@hre2020.org)

### **©HRE 2020**

*Tous droits de reproduction réservés. Cette publication, qui est protégée par le droit d'auteur, peut être reproduite gratuitement, par quelque procédé que ce soit, à des fins de sensibilisation, de campagne ou d'enseignement, mais pas à des fins commerciales. Les titulaires des droits d'auteur demandent à être informés de toute utilisation de ce document afin d'en évaluer l'impact. Toute reproduction dans d'autres circonstances, ou réutilisation dans d'autres publications, ou traduction, ou adaptation nécessitent l'autorisation écrite préalable des éditeurs, qui pourront exiger le paiement d'un droit. Pour toute demande d'information ou d'autorisation, contactez [hre2020@hre2020.org](mailto:hre2020@hre2020.org)*

### **Remerciements**

HRE remercie toutes les personnes qui ont consacré du temps à l'élaboration de ce document et l'ont éclairé par leurs connaissances :

Felisa Tibbitts, qui a rassemblé les éléments nécessaires et rédigé le document, avec l'appui du groupe de coordination de HRE 2020 : Sneh Aurora, Iain Byrne et Matteo Tracchi, d'Amnesty International ; Frank Elbers, Sophie Feintuch et Adele Poskitt, de HREA ; et Kazunari Fujii, de Soka Gakkai International.

Les membres et sympathisants de la Coalition mondiale HRE 2020 qui, par leurs précieux commentaires et suggestions, ont contribué à la conception et à l'élaboration de ce document.

HRE USA, qui a testé la Table d'indicateurs en préparant le premier rapport de la société civile sur l'éducation aux droits humains aux États-Unis, soumis en septembre 2014 au haut-commissaire aux droits de l'homme pour la 22<sup>e</sup> session de l'Examen périodique universel.

Conception graphique : Chanchan Liu

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>L'éducation et la formation aux droits humains dans la planification nationale</b>	<b>4</b>
<b>L'éducation et la formation aux droits humains dans l'enseignement classique</b>	<b>6</b>
<b>L'éducation et la formation aux droits humains pour les responsables de l'application des lois et le personnel militaire</b>	<b>15</b>
<b>L'éducation et la formation aux droits humains pour les fonctionnaires, les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les journalistes, entre autres professions</b>	<b>23</b>

# INTRODUCTION

## Quel est l'objectif de la Table d'indicateurs de l'éducation aux droits humains ?

Nous proposons, avec ce document, une liste d'indicateurs, ou indices, mesurant la présence et la qualité des politiques et des pratiques en matière d'éducation aux droits humains. Il s'agit d'un outil destiné à aider les organisations de la société civile, les institutions nationales de défense des droits humains et les organes gouvernementaux, ainsi que les mécanismes des Nations unies (organes de suivi des traités, commissions chargées des droits humains et procédures spéciales), à faire le point sur la mise en œuvre de l'éducation aux droits humains. Il vise à appuyer l'examen de l'intégration de l'éducation aux droits humains dans la planification nationale, dans l'enseignement classique et dans la formation des professionnels. Il constitue un moyen d'appréhender le niveau et la qualité des pratiques en la matière et de détecter les failles et les points pouvant être améliorés.

## Quelles sont les normes internationales en matière d'éducation et de formation aux droits humains ?

Le droit international et les normes internationales en matière d'éducation aux droits humains ne cessent de s'enrichir de nouveaux instruments. En outre, la conviction que l'éducation aux droits humains joue un rôle fondamental dans la réalisation de tous les droits fondamentaux progresse au sein de la communauté internationale. Les normes et les cadres internationaux soutiennent et encouragent l'élaboration de stratégies et de programmes nationaux durables dans le domaine de la formation et de l'éducation aux droits humains, et soulignent le consensus existant sur le fait que l'éducation aux droits humains est un élément important pour permettre l'entière et égale jouissance de tous les droits humains.

Le droit à une éducation publique qui contribue à faire prévaloir les droits humains, les libertés fondamentales et le respect des traités spécifiques est présent dans de nombreuses conventions et de nombreux protocoles internationaux. Citons notamment le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (article 13), la Convention relative aux droits de l'enfant (article 29 et Observation générale n° 1 émise par le Comité des droits de l'enfant), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 10), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (article 7), la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (article 65) et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (article 8)<sup>1</sup>, ainsi que la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme [Conseil de l'Europe], entre autres instruments régionaux.

Le principe de l'éducation aux droits humains, et l'importance de celle-ci, sont désormais bien établis. La Déclaration des Nations unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, ainsi que le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et ses différents plans d'action, sont les documents de référence qui énoncent les normes en faveur d'une éducation aux droits humains englobant les principes de paix, de non-discrimination, d'égalité, de justice et de respect de la dignité humaine.

Les États doivent veiller à la mise en œuvre des dispositions en matière d'éducation aux droits humains comprises dans les instruments internationaux relatifs aux droits humains, et doivent rendre compte au regard des engagements qu'ils ont pris. La solidité de ces normes et mécanismes dépend de la force et de la qualité de leur mise en œuvre et du suivi de celle-ci.

## Pourquoi effectuer un suivi de l'éducation aux droits humains ?

Le suivi de la mise en œuvre de l'éducation et de la formation aux droits humains est indispensable pour voir si les gouvernements satisfont à leurs obligations et engagements tels qu'énoncés dans les normes et les cadres internationaux, et comment ils s'acquittent de ces obligations. Le suivi systématique permet de garantir que ces engagements ne restent pas de pure forme, mais se traduisent concrètement, par des actes et des pratiques.

Dans la plupart des cas, le contrôle et le suivi au niveau national seront la meilleure manière de garantir que l'État respecte ses obligations. Au niveau international, les mécanismes des Nations unies examinent la façon dont les États mettent en œuvre l'éducation aux droits humains. C'est ainsi qu'un bilan dans ce domaine doit normalement figurer dans les rapports remis par les États aux organes de surveillance des traités. D'autres mécanismes de suivi, comme l'Examen périodique universel (EPU) et les procédures spéciales (par exemple les rapporteurs spéciaux), contribuent également à la promotion de l'éducation aux droits humains et à sa bonne mise en œuvre. Les mécanismes internationaux de suivi permettent de renforcer les initiatives au niveau national.

<sup>1</sup>La Convention relative aux droits des personnes handicapées, le dernier traité relatif aux droits humains à être entré en vigueur, comprend une grande partie sur l'éducation aux droits humains. Elle prévoit la mise en place de campagnes de sensibilisation et le renforcement du respect des droits des personnes handicapées à tous les niveaux du système éducatif.

Les organisations de la société civile ont un rôle essentiel à jouer dans le suivi, pour garantir qu'il soit complet, exact et largement ouvert.

Un processus de suivi consultatif qui associe les différentes parties intéressées (organisations non gouvernementales et institutions nationales de défense des droits humains, par exemple), chacune avec son profil et son expertise propres, non seulement facilite la collecte de données et d'informations détaillées, mais garantit aussi la fiabilité de l'information recueillie.

Un processus de suivi consultatif permet d'atteindre des objectifs multiples.

En premier lieu, l'évaluation peut aider à formuler des recommandations à l'attention des gouvernements afin qu'ils améliorent leurs programmes d'éducation aux droits humains. Ces recommandations pourront être très spécifiques et servir de base à des initiatives de plaidoyer de la société civile dans l'intervalle de temps séparant deux rapports de l'État à l'organe de suivi du traité ou dans le cadre de l'EPU.

Le processus de suivi peut par ailleurs offrir des occasions concrètes en termes d'éducation. Il peut permettre d'informer celles et ceux qui ne connaissent pas beaucoup l'éducation aux droits humains des objectifs de celle-ci et des formes qu'elle prend. Il donne l'occasion aux intervenants de l'éducation aux droits humains qui y participent de découvrir les mécanismes de suivi des traités des Nations unies et de s'impliquer au niveau local dans ces processus.

Enfin, il permet de récupérer des données de base à partir desquelles on pourra travailler et qui serviront de référence lorsque d'autres éléments auront été collectés. Les indicateurs sont conçus dans ce but précis.

## Comment ce document s'organise-t-il ?

Conformément aux normes énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, d'une part, et aux lignes directrices établies par le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, d'autre part, le présent tableau d'indicateurs contient les questions essentielles liées à la présence, à la dimension et à la qualité de l'éducation aux droits humains dans un certain nombre de domaines.

Ce document est divisé en quatre parties :

- L'éducation et la formation aux droits humains dans la planification nationale
- L'éducation et la formation aux droits humains dans l'enseignement classique
- L'éducation et la formation aux droits humains pour les responsables de l'application des lois et le personnel militaire
- L'éducation et la formation aux droits humains pour les fonctionnaires, les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les journalistes, entre autres professions

## Comment utiliser ce document ?

Cette liste d'indicateurs se veut une base et un guide pour procéder à une évaluation de l'éducation aux droits humains dans un éventail de politiques et de pratiques. Dans certains contextes spécifiques, seules certaines parties de cet outil seront pertinentes. Il peut arriver par exemple que l'on procède à une évaluation concernant uniquement l'enseignement classique, ou bien concernant une catégorie professionnelle spécifique, par exemple les journalistes. Les différentes parties sont téléchargeables séparément sur le site web de HRE 2020 : [www.hre2020.org](http://www.hre2020.org).

### *Utilisation des tableaux*

La table couvre un ensemble de domaines pouvant être explorés par l'étude de documents, la tenue d'entretiens, la réponse à des questionnaires et toute autre forme de collecte de données. On trouvera dans les tableaux ci-après les indicateurs de suivi essentiels et des propositions de descripteurs/sous-indicateurs pour toutes les catégories et tous les domaines concernés. Ces éléments peuvent être directement traduits en questions à utiliser dans les questionnaires et les entretiens. L'idéal est de les adapter en fonction du contexte local pour chaque utilisation dans un questionnaire ou un outil de recueil de données. L'adaptation pourra concerner des questions spécifiques au contexte – par exemple l'existence de matériels d'éducation aux droits humains dans une langue locale – ou bien les manières particulières de collecter des données. Les questions peuvent être formulées sous différentes formes : question fermée (réponse par oui/non), question à choix multiple, question à laquelle on répond par des données chiffrées ou question ouverte.

Dans la première partie, par exemple, le premier indicateur clé du Domaine 1 est ainsi rédigé :

*Un référent et/ou organe (conseil, comité, commission ou groupe de travail) chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan en matière d'éducation aux droits humains a-t-il été mis en place ?*

La question appelle une réponse oui/non.

Les sous-indicateurs permettent d'obtenir des précisions. Le sous-indicateur « Le référent est rattaché aux pouvoirs publics » peut amener une réponse positive, assortie d'une précision sur le service dont il dépend. Le sous-indicateur « Activités menées » peut entraîner une réponse comprenant des données quantitatives (nombre d'activités conduites chaque année sur les trois dernières années, éventuellement regroupées par type d'activité, et nombre de personnes impliquées directement dans chaque activité) et qualitatives (aspects spécifiques liés à la planification, à la mise en œuvre, etc.).

#### *Collecte systématique de données*

Les acteurs locaux sont les mieux placés pour déterminer quels indicateurs utiliser et comment recueillir l'information. Il est très important que les données soient collectées de façon systématique et auprès de tous les acteurs, et qu'elles contiennent les renseignements que l'on cherche à obtenir. Il pourra s'avérer utile de prendre connaissance d'autres rapports de suivi en matière d'éducation aux droits humains avant de décider quel type d'information on veut collecter et comment procéder.

On trouvera sur le site internet de HRE 2020 des exemples d'études sur l'éducation aux droits humains ayant déjà été utilisées pour la collecte d'information de suivi. Outre les questionnaires, le suivi en matière d'éducation aux droits humains peut s'appuyer sur l'étude de documents comme les politiques publiques et les cours dispensés dans les instituts de formation des enseignants, sur des entretiens et sur des missions d'observation. Le choix de telle ou telle approche peut être dicté par une préférence méthodologique, mais aussi par la disponibilité ou non des moyens humains et techniques nécessaires au recueil et à l'analyse des données.

### Que se passe-t-il après la préparation d'un rapport de suivi ?

Les rapports de suivi, élaborés dans le cadre d'un processus de suivi consultatif ou non, peuvent être soumis en tant que rapport élaboré par une partie prenante aux organes de suivi concernés et à l'EPU, ainsi qu'aux organes gouvernementaux dans le cadre de la préparation de leur propre rapport.

Le suivi des politiques et des pratiques en matière d'éducation aux droits humains en est à ses débuts. Il ne pourra que s'améliorer au fil des ans.

## Nous contacter

HRE a mis au point cette ressource afin de soutenir les initiatives de suivi au niveau national et se tient à disposition pour toute assistance supplémentaire et de plus amples conseils sur la façon d'utiliser cette Table d'indicateurs de l'éducation aux droits humains.

Vous pouvez aussi nous contacter pour nous dire comment vous utilisez ce document et nous faire part de votre expérience des processus d'évaluation consultatifs conduits dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'éducation aux droits humains au niveau national.

Nous souhaitons partager les bonnes pratiques au sein de la communauté mondiale de l'éducation aux droits humains.

Courriel : [hre2020@hre2020.org](mailto:hre2020@hre2020.org)

Site internet : [www.hre2020.org](http://www.hre2020.org)

# L'ÉDUCATION ET LA FORMATION AUX DROITS HUMAINS DANS LA PLANIFICATION NATIONALE

Nous proposons dans ce chapitre un cadre permettant de rassembler les informations sur les initiatives du gouvernement en vue d'instaurer et de mettre en œuvre une action globale et coordonnée en matière d'éducation et de formation aux droits humains. Ceci peut passer par la mise en place d'un organe de coordination, l'examen de la situation en matière d'éducation aux droits humains et l'élaboration d'un plan national assorti de dispositions permettant d'assurer le suivi de sa mise en œuvre<sup>2</sup>.

## Domaine 1 : Mise en place d'un plan national d'éducation et de formation aux droits humains

Questions/indicateurs clés <sup>3</sup>	Descripteurs/sous-indicateurs <sup>4</sup>	Sources d'information
Un référent et/ou organe (conseil, comité, commission ou groupe de travail) chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan en matière d'éducation aux droits humains a-t-il été mis en place ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le référent et/ou l'organe de mise en œuvre est rattaché aux pouvoirs publics/indépendant</li> <li>L'État administre et finance le référent et/ou l'organe de mise en œuvre</li> <li>Date de création, date d'entrée en fonction</li> <li>Mandat et fonctions</li> <li>Membres</li> <li>Activités menées (réunions, ateliers, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de trouver des informations sur un référent et/ou un organe pour l'éducation aux droits humains (ou une autre entité travaillant sur les droits humains et susceptible d'intégrer l'éducation et la formation aux droits humains) auprès du ministère des Affaires étrangères et des autres ministères ou services concernés (ministère de l'Éducation ou ministère de la Justice par exemple). Dans certains cas (approche multisectorielle), les services du Premier ministre ou une unité au niveau de l'exécutif central sont également concernés.</li> <li>Documents de référence : document d'orientation ou texte réglementaire portant création du pôle ou de l'organe de référence, comptes rendus de réunions, communiqués de presse, rapports publiés par la structure et articles de presse, etc.</li> </ul>
Une étude a-t-elle été menée sur la situation en matière d'éducation aux droits humains dans le pays ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une ou plusieurs études ont été menées sur la situation en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>L'étude est de bonne qualité et permet d'élaborer un plan</li> <li>Elle a été menée de façon indépendante et objective</li> <li>Les études existantes sur la situation en matière d'éducation aux droits humains ont été prises en compte</li> <li>Le comité chargé de préparer le plan a sollicité l'assistance technique (consultants, réunions d'experts, etc.) d'organisations internationales ou nationales</li> </ul>	
Des priorités ont-elles été établies pour la mise en place d'un plan national d'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les priorités ont été fixées sur certains droits fondamentaux spécifiques, et ces droits sont des priorités au niveau national</li> <li>Les priorités ont été fixées sur les droits de certaines personnes ou certains groupes sociaux, notamment les personnes ou groupes exclus, vulnérables ou marginalisés</li> <li>Les priorités ont été fixées sur les niveaux d'enseignement dans lesquels l'éducation aux droits humains sera intégrée</li> <li>Des priorités ont été établies pour les formations professionnelles dans lesquelles l'éducation aux droits humains sera intégrée</li> <li>Des priorités ont été établies pour l'éducation et la formation aux droits humains en dehors du système d'enseignement classique</li> <li>Des priorités ont été établies pour la sensibilisation de la population</li> </ul>	
Un plan national d'éducation aux droits humains a-t-il été élaboré ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités menées pour l'élaboration du plan</li> <li>État d'avancement de l'élaboration du plan</li> <li>Actions restant à mener</li> </ul>	

<sup>2</sup>Le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme prévoit que les États doivent instaurer un référent en matière d'éducation aux droits humains et élaborer un plan national d'action pour l'éducation aux droits humains, en concertation avec les acteurs concernés. (N.B. : les plans d'action élaborés au niveau national pour les droits humains, les droits des enfants et d'autres groupes ou thèmes spécifiques doivent intégrer une composante d'éducation et de formation aux droits humains et ont vocation à être analysés dans le cadre du suivi de l'éducation et de la formation aux droits humains.)

<sup>3</sup>Ces questions/indicateurs pour le suivi peuvent être adaptés pour examiner la situation en matière d'éducation et de formation aux droits humains dans le cadre d'autres plans nationaux relatifs aux droits humains.

<sup>4</sup>Cette colonne contient des sous-indicateurs permettant d'approfondir la question principale. Les acteurs au niveau local pourront, s'ils le jugent utile, élaborer des questions sur la base de ces indicateurs.

## Domaine 2 : Contenu du plan

Questions/indicateurs clés	Sources d'information
<p>Le plan comprend-il les informations suivantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le référent et/ou l'organe de mise en œuvre est rattaché aux pouvoirs publics/indépendant</li> <li>• L'État administre et finance le référent et/ou l'organe de mise en œuvre</li> <li>• Date de création, date d'entrée en fonction</li> <li>• Mandat et fonctions</li> <li>• Membres</li> <li>• Activités menées (réunions, ateliers, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan</li> </ul>
<p>Le plan correspond-il à toutes les priorités fixées au moment de la planification ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?</p> <p><b>Préciser.</b> Les priorités peuvent être notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les groupes cibles (par exemple ceux à qui s'adressera l'éducation ou la formation aux droits humains).</li> <li>• Le contenu (droits humains en général, ou aspects thématiques – par exemple la non-discrimination)</li> <li>• Les droits de personnes ou groupes spécifiques (par exemple les personnes handicapées, les personnes indigènes, les minorités sexuelles, les réfugiés et les demandeurs d'asile...)</li> </ul>	
<p>Les différentes composantes du plan contiennent-elles des valeurs communes non décrites dans l'indicateur ci-dessus ? <b>Préciser.</b> Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La non-discrimination</li> <li>• L'égalité des genres</li> <li>• La reconnaissance de la diversité ethnique, religieuse et culturelle</li> <li>• La paix et les libertés fondamentales</li> <li>• L'état de droit et la bonne gouvernance</li> </ul>	

## Domaine 3 : Mise en œuvre du plan

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Le plan est-il mis en œuvre conformément au calendrier ? (<b>Oui/Non</b>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une structure institutionnelle pour soutenir et superviser la mise en œuvre du plan</li> <li>• Le budget alloué pour la mise en œuvre est utilisé</li> <li>• Les organes de l'État et les autres partenaires concernés par la mise en œuvre assurent un suivi de leurs activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si une structure institutionnelle est en place (au niveau central, régional et/ou local), des rapports de situation sont peut-être disponibles</li> <li>• Les organismes publics et les organisations partenaires devraient intégrer la composante de l'éducation et de la formation aux droits humains dans leurs rapports d'orientation et leurs rapports sur la formation et les programmes</li> <li>• Dans certains cas les commissions parlementaires effectuent un suivi et des rapports sur la mise en œuvre de l'éducation aux droits humains</li> <li>• Tout autre rapport soumis à une instance internationale ou régionale</li> </ul>
<p>Où en est-on de la mise en œuvre générale ? <b>Préciser.</b></p>	<p>On dispose de rapports et autres documents sur l'état de la mise en œuvre</p>	

# L'ÉDUCATION ET LA FORMATION AUX DROITS HUMAINS DANS L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

Nous proposons dans ce chapitre un cadre permettant de déterminer si l'éducation aux droits humains est bien intégrée dans les programmes scolaires et les supports concernés – matériel pédagogique, évaluations des apprenants, formation des éducateurs, suivi et évaluation des programmes en vue de leur renforcement et de leur amélioration<sup>5</sup>.

## Domaine 1 : L'éducation aux droits humains dans les textes législatifs et les documents d'orientation

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Des textes législatifs ou d'autres dispositions prévoient-ils de dispenser une éducation aux droits humains dans le cadre du système d'enseignement classique ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie, la paix, les libertés fondamentales, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention d'un enseignement sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres normes internationales en matière de droits humains</li> <li>• Mention de l'importance, pour les élèves/étudiants et les enseignants, de bien connaître leurs droits</li> <li>• Mention du fait que les droits humains sont l'un des objectifs de l'éducation</li> <li>• Mention des objectifs de l'éducation aux droits humains et des valeurs liées à ces droits, comme l'égalité, la non-discrimination, l'intégration, l'obligation de rendre des comptes et la participation à la société</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Législation et réglementation (y compris Constitution du pays et lois relatives à l'éducation de base/générale)</li> <li>• Rapports officiels, ordonnances, décrets, circulaires et autres instruments réglementaires émanant du ministère de l'Éducation</li> </ul>
<p>Existe-t-il, au sein du ministère de l'Éducation ou d'institutions apparentées, des services ou des unités spécifiques chargés de l'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service spécifique chargé de l'éducation aux droits humains (éventuellement associée à l'éducation à la citoyenneté, à la paix et aux valeurs interculturelles)</li> <li>• Éducation aux droits humains intégrée dans une unité ou un service existant, par exemple l'unité chargée des sciences sociales dans les établissements d'enseignement secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'orientation, mémorandums et organigrammes du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Des priorités ont-elles été établies pour la mise en place d'un plan national d'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités menées</li> <li>• Calendrier du programme</li> <li>• Désignation de la personne chargée de superviser et d'encadrer le programme</li> <li>• Personnel d'éducation et partenaires concernés</li> <li>• Budget alloué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'orientation du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>• Rapports sur le programme d'éducation aux droits humains</li> </ul>

<sup>5</sup>La première phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme porte sur l'éducation aux droits humains dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire, et la deuxième phase s'attache à l'éducation aux droits humains dans l'enseignement supérieur et à la formation des enseignants et des éducateurs. L'expression « enseignement classique » englobe tous ces domaines (établissements d'enseignement primaire et secondaire, établissements d'enseignement supérieur et formation des enseignants et des éducateurs).

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une analyse des politiques a-t-elle été menée afin de voir si des acquis en matière d'éducation aux droits humains figurent parmi les objectifs établis au plan national pour le système scolaire ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes d'objectifs, de pédagogie et de contenu, dans le système scolaire ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<p>Acquis importants en termes de connaissances/compétences/attitudes essentielles sur les droits humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances sur les droits humains, par exemple sur ses propres droits, les droits des autres, les principales normes et les principaux mécanismes en matière de droits humains, et l'histoire des droits humains</li> <li>• Attitudes reflétant les valeurs des droits humains telles que l'égalité, la non-discrimination, l'intégration, la participation à la société, le respect et la compassion vis-à-vis des autres (en particulier les plus vulnérables et les personnes marginalisées), et la justice</li> <li>• Compétences allant dans le sens de la défense des droits humains, comme la capacité d'analyser son environnement en utilisant une perspective de droits humains, et l'aptitude à travailler en coopération avec les autres pour résoudre un problème</li> </ul> <p>Exemples de connaissances/compétences/attitudes utiles (communes à d'autres approches en matière d'éducation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences intellectuelles fondamentales pour la défense des droits humains, comme l'esprit critique, la multiperspectivité et la capacité à identifier les préjugés et les stéréotypes</li> <li>• Capacités en termes de relations humaines qui sont le reflet des droits humains, par exemple le dialogue constructif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Législation et réglementation (notamment la législation en matière d'éducation de base/générale)</li> <li>• Documents définissant les objectifs pour les apprenants (par exemple « être des citoyens responsables »)</li> <li>• Documents définissant les valeurs et principes qui sous-tendent les programmes et l'apprentissage (par exemple apprentissage centré sur les étudiants, dignité humaine...)</li> <li>• Politiques en matière de langues d'enseignement</li> </ul>

## Domaine 2 : L'éducation aux droits humains dans les programmes

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Existe-t-il des dispositions au niveau national prévoyant l'intégration de l'éducation aux droits humains dans les programmes scolaires ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie, la paix, les libertés fondamentales, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'orientation faisant référence aux acquis en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains à des étapes clés du cursus (par exemple éducation de base/enseignement primaire, premier/deuxième cycle de l'enseignement secondaire)</li> <li>• Mention du nombre d'heures hebdomadaires/mensuelles</li> <li>• Mention de l'éducation aux droits humains en tant que matière spécifique dans le programme, partie d'un projet à vocation plus large (éducation civique) ou intégrée dans des matières/disciplines existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes établis par le ministère de l'Éducation (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une étude a-t-elle été menée afin de déterminer si les disciplines/matières existantes et les normes de qualité intègrent des acquis d'apprentissage liés à l'éducation aux droits humains et des méthodes d'enseignement centrées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes de contenu et de méthodes d'enseignement, dans les programmes ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<p>Aperçu des principales connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains pouvant être mentionnées comme des acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances sur les droits humains, par exemple sur ses propres droits, les droits des autres, les principales normes et les principaux mécanismes en matière de droits humains, ainsi que sur l'histoire des droits humains</li> <li>• Attitudes reflétant les valeurs des droits humains telles que l'égalité, la non-discrimination, l'intégration, la participation à la société, le respect et la compassion vis-à-vis des autres (en particulier les plus vulnérables et les personnes marginalisées), et la justice</li> <li>• Compétences allant dans le sens de la défense des droits humains, comme la capacité d'analyser son environnement en utilisant une perspective de droits humains et l'aptitude à travailler en coopération avec les autres pour résoudre un problème</li> </ul> <p>Exemples de méthodes d'enseignement des droits humains centrées sur l'apprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes participatives</li> <li>• Discussion ouverte</li> <li>• Pédagogie coopérative</li> <li>• Approches interactives pour la résolution de problèmes</li> <li>• Pratiques d'enseignement et d'apprentissage intégrant tous les apprenants, en particulier les plus vulnérables et ceux qui sont marginalisés</li> <li>• Pratiques d'enseignement et d'apprentissage influencées par les choix des apprenants</li> <li>• Interventions de représentants des groupes vulnérables ou marginalisés et de spécialistes des droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude sur l'organisation des programmes</li> <li>• Rapports et projets du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Une stratégie visant à intégrer l'éducation aux droits humains dans les programmes a-t-elle été élaborée dans les disciplines/matières existantes et dans les normes de qualité ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition d'intégration de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes d'enseignement en la matière, dans les disciplines/matières existantes</li> <li>• Proposition d'intégration de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes d'enseignement en la matière, à un niveau transdisciplinaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie ou document de planification en matière de programmes</li> <li>• Rapport sur la stratégie en matière de programmes</li> <li>• Exigences pour les disciplines/matières</li> <li>• Données d'évaluation et de suivi des programmes conservées par les établissements et le ministère de l'Éducation (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>• Rapports d'inspection</li> <li>• Travaux de recherche sur les programmes</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une stratégie visant à renforcer les connaissances, compétences et attitudes relatives aux droits humains, ainsi que la pédagogie dans les disciplines/matières et les normes de qualité, est-elle mise en œuvre au niveau des programmes ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><b>Préciser</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes d'enseignement en la matière, dans les disciplines/matières existantes</li> <li>• Intégration de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes d'enseignement en la matière, à un niveau transdisciplinaire</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Estimation du pourcentage d'élèves/étudiants qui suivent un enseignement en matière de droits humains</li> </ul>	

### Domaine 3 : L'éducation aux droits humains dans le matériel pédagogique et les méthodes d'enseignement

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Existe-t-il des directives sur l'intégration, lors de l'élaboration des manuels scolaires et autres matériels pédagogiques, de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes de contenu et de méthodes, dans ces directives ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie, la paix, les libertés fondamentales, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives générales sur l'intégration à un niveau transversal (plusieurs matières) de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées</li> <li>• Propositions spécifiques sur la façon d'intégrer l'éducation aux droits humains dans des disciplines/matières spécifiques existantes</li> <li>• Les directives sont suffisamment claires et accessibles, et correspondent aux meilleures pratiques</li> <li>• (Voir dans les domaines 1 et 2 des exemples d'indicateurs de connaissances/compétences/attitudes et de méthodes pédagogiques appropriées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Une évaluation des manuels scolaires a-t-elle été menée afin de déterminer si le matériel pédagogique existant contient les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et les méthodes d'enseignement basées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des manuels scolaires</li> <li>• (Voir dans les domaines 1 et 2 des exemples d'indicateurs de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées)</li> <li>• L'évaluation des manuels scolaires est de bonne qualité (suffisante, rigoureuse et indépendante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de l'évaluation des manuels par le service concerné du ministère de l'Éducation (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Des manuels ont-ils été retirés ou révisés afin de renforcer la présence de connaissances, compétences et attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée, dans les matières/disciplines et les normes de qualité existantes ? De nouveaux manuels ont-ils été élaborés en ce sens ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>Des manuels ont-ils été retirés ou révisés pour affaiblir la présence de connaissances, compétences et attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée, dans les matières/disciplines et les normes de qualité existantes ? De nouveaux manuels ont-ils été élaborés en ce sens ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuels retirés</li> <li>• Manuels révisés, et bonne qualité des nouvelles versions</li> <li>• Nouveaux manuels, et bonne qualité des nouveaux manuels</li> <li>• Le retrait ou la révision de manuels, et la création de nouveaux manuels, n'affaiblit pas la présence de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des services concernés du ministère de l'Éducation (et des instances locales/régionales le cas échéant)</li> </ul>

#### Domaine 4 : Évaluations de l'apprenant et évaluations des programmes d'éducation aux droits humains

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Les apprenants sont-ils évalués sur leurs acquis en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les progrès des élèves/étudiants dans le domaine de l'éducation aux droits humains sont évalués et notés dans le cadre des disciplines/matières existantes</li> <li>• L'évaluation est de bonne qualité (suffisante, rigoureuse et indépendante), et permet une meilleure compréhension et appréciation</li> <li>• Les progrès des élèves/étudiants dans le domaine de l'éducation aux droits humains sont évalués de manière informelle (mais pas notés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences et suggestions pour l'évaluation concernant l'éducation aux droits humains et les matières associées</li> <li>• Outils et méthodes utilisés dans l'école/en classe</li> <li>• Résultats de l'évaluation au niveau de l'établissement et, le cas échéant, aux niveaux national/régional/local</li> <li>• Rapports d'inspection</li> </ul>
<p>Les enseignants sont-ils évalués sur leurs pratiques et leurs méthodes concernant l'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigé par le ministère</li> <li>• Dépend de l'établissement (exigé ou optionnel)</li> <li>• L'évaluation de l'enseignant sur l'éducation aux droits humains a lieu</li> <li>• L'évaluation est de bonne qualité et permet une meilleure compréhension et appréciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences et suggestions pour l'évaluation des résultats de l'enseignant concernant l'éducation aux droits humains</li> <li>• Outils et méthodes utilisés dans l'école/en classe</li> <li>• Résultats de l'évaluation au niveau de l'établissement et, le cas échéant, aux niveaux national/régional/local</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
La mise en œuvre de l'éducation aux droits humains au niveau de l'école/la classe fait-elle l'objet d'un suivi ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les chefs d'établissement et/ou les responsables de département se tiennent informés des plans de cours concernant l'éducation aux droits humains, dans le cadre de leur mission de suivi régulier en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>Des données sur l'éducation aux droits humains recueillies au niveau de l'établissement sont transmises aux autorités pédagogiques compétentes au niveau régional et/ou national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques et méthodes pour la supervision de l'enseignement mises en œuvre au niveau de l'établissement</li> <li>Rapports des établissements</li> <li>Rapports d'inspection</li> </ul>
La qualité de l'éducation aux droits humains au niveau de l'école/la classe fait-elle l'objet d'un suivi ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les chefs d'établissement et/ou les responsables de département se tiennent informés des méthodes pédagogiques et des résultats des élèves/étudiants dans le domaine de l'éducation aux droits humains, dans le cadre de leur mission de suivi régulier en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>Des données sur l'éducation aux droits humains recueillies au niveau de l'établissement sont transmises aux autorités pédagogiques compétentes au niveau régional et/ou national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques et méthodes pour la supervision de l'enseignement mises en œuvre au niveau de l'établissement</li> <li>Rapports des établissements</li> <li>Rapports d'inspection</li> </ul>
S'il existe un programme gouvernemental spécifique sur l'éducation aux droits humains, fait-il l'objet d'un suivi et d'une évaluation ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation formative des principales composantes du programme</li> <li>Évaluation sommative</li> <li>Évaluation de l'impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de suivi/situation</li> <li>Rapports d'évaluation</li> <li>Rapports de commission parlementaire</li> <li>Recherches</li> </ul>

## Domaine 5 : Éducation aux droits humains dans les activités non formelles/périscolaires

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
Existe-t-il des directives encourageant les activités de promotion de l'éducation aux droits humains à réaliser au niveau de l'établissement tout entier ?	Exemples d'activités au niveau de l'établissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>Journée de sensibilisation aux droits humains</li> <li>Intervenants extérieurs sur des sujets liés aux droits humains</li> <li>Collecte de fonds au profit d'une cause humanitaire ou liée aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directives du service concerné du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
Des stratégies de promotion de l'éducation aux droits humains au niveau de l'établissement tout entier ont-elles été mises en œuvre ? <b>(Oui/Non) Préciser</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des services concernés du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>Rapports des établissements</li> <li>Rapports des organisations de la société civile partenaires</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
Existe-t-il des directives encourageant dans les établissements (par exemple par le biais d'un club, d'une association) les activités non formelles/périscolaires susceptibles de développer les connaissances, les compétences et les attitudes liées à l'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	Exemples d'activités non formelles/périscolaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clubs des droits humains</li> <li>• Simulation des Nations unies</li> <li>• Associations de soutien à des actions humanitaires et de développement fondées sur les droits humains</li> <li>• Voyages axés sur une meilleure connaissance des droits humains et une action en la matière</li> <li>• Actions auprès des populations</li> <li>• Liens avec des élèves/étudiants d'autres pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
Des activités non formelles ou périscolaires encourageant l'éducation aux droits humains ont-elles été mises en œuvre ? <b>(Oui/Non) Préciser</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des services concernés du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>• Rapports des établissements</li> <li>• Rapports des organisations de la société civile partenaires</li> </ul>
Existe-t-il des directives encourageant au niveau des établissements les pratiques reflétant les valeurs des droits humains (participation à la gouvernance, dialogue avec les familles et les membres de la collectivité, etc.) ?	Exemples de pratiques au niveau des établissements qui reflètent les valeurs des droits humains : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation réelle des élèves/étudiants au processus de décision de l'établissement</li> <li>• Relations fortes et respectueuses entre l'établissement et la collectivité</li> <li>• Transparence et représentativité dans la gouvernance</li> <li>• Politiques disciplinaires respectueuses des élèves/étudiants</li> <li>• Liens forts entre le personnel administratif/enseignant et les familles et autres membres de la collectivité</li> <li>• Possibilité pour les élèves/étudiants et les autres membres de la communauté scolaire/universitaire de se rassembler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
Des pratiques au niveau des établissements qui reflètent les valeurs des droits humains ont-elles été mise en œuvre ? <b>(Oui/Non) Préciser</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des services concernés du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>• Rapports des établissements</li> <li>• Rapports des organisations de la société civile partenaires</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
Existe-t-il des directives encourageant les établissements à collaborer avec des organisations de la société civile dans des activités d'éducation aux droits humains non formelles ou périscolaires ? <b>(Oui/Non)</b>	Exemple d'organisations de la société civile : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations nationales ou locales de défense des droits humains</li> <li>• Organisations nationales ou locales travaillant sur les thèmes de la paix, du développement et de la démocratie</li> <li>• Associations locales</li> <li>• Organisations de jeunes mobilisées sur des thèmes liés aux droits humains</li> <li>• Organisations confessionnelles mobilisées sur des thèmes liés aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives du service concerné du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
Les écoles collaborent-elles avec des organisations de la société civile dans des activités d'éducation aux droits humains non formelles ou périscolaires ? <b>(Oui/Non) Préciser.</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports des services concernés du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>• Rapports des établissements</li> <li>• Rapports des organisations de la société civile partenaires</li> </ul>

## Domaine 6 : L'éducation aux droits humains dans la formation des enseignants

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
Existe-t-il une loi, une politique ou un plan en matière d'éducation au niveau national prévoyant que les enseignants soient formés sur les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains ainsi que sur les méthodes pédagogiques centrées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b> <i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie, la paix, les libertés fondamentales, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i>	(Voir plus haut les descripteurs relatifs aux lois et politiques nationales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Législation sur l'éducation générale/de base contenant une partie spécifique sur la formation des enseignants</li> <li>• Directives sur l'acquisition des compétences et des connaissances pour l'enseignement des droits humains</li> </ul>
Existe-t-il au sein du ministère de l'Éducation nationale (ou, le cas échéant, au sein des instances régionales ou locales) des services ou unités spécifiques chargés de la formation des enseignants en matière d'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Unité spécifique pour la formation des enseignants à l'éducation aux droits humains (parfois associée à l'éducation à la citoyenneté, à la paix ou aux valeurs interculturelles)</li> <li>• Éducation aux droits humains intégrée dans une unité ou un service existant, par exemple l'unité de sciences sociales dans les établissements d'enseignement secondaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'orientation, mémorandums et organigrammes du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
Le ministère de l'Éducation a-t-il préparé des directives pour les éducateurs chargés de l'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives à l'intention des instituts de formation des enseignants sur l'intégration de l'éducation aux droits humains dans le cursus de formation</li> <li>• Directives à l'intention des enseignants sur la manière de dispenser l'éducation aux droits humains</li> <li>• Les directives sont suffisamment claires et accessibles, et correspondent aux meilleures pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives du ministère de l'Éducation (et des instances régionales/ locales le cas échéant)</li> </ul>
Les connaissances/compétences/ attitudes relatives aux droits humains, et la pédagogie en la matière, figurent-elles au programme des écoles de formation des enseignants (formation initiale) ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/ attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de futurs enseignants suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Travaux de recherche, thèses et mémoires sur l'éducation aux droits humains réalisés par les enseignants et les étudiants</li> </ul>
Les connaissances/compétences/ attitudes relatives aux droits humains, et la pédagogie en la matière, figurent-elle au programme de la formation universitaire des enseignants (formation initiale) ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/ attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de futurs enseignants suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Travaux de recherche, thèses et mémoires sur l'éducation aux droits humains réalisés par les enseignants et les étudiants</li> </ul>
Le ministère de l'Éducation propose-t-il aux enseignants en poste des cours, formations, ateliers et autres activités sur les droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/ attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé d'enseignants en poste suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Programmes de formation</li> </ul>
Des institutions nationales de défense des droits humains proposent-t-elles aux enseignants en poste des cours, formations, ateliers et autres activités sur les droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/ attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de futurs enseignants suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Programmes de formation</li> </ul>

# L'ÉDUCATION ET LA FORMATION AUX DROITS HUMAINS POUR LES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES LOIS ET LE PERSONNEL MILITAIRE

Nous proposons dans ce chapitre un cadre permettant de déterminer si l'éducation et la formation aux droits humains sont bien intégrées dans les programmes des instituts de formation des responsables de l'application des lois et du personnel militaire, et dans les supports concernés – matériel de formation, méthodes, évaluations des apprenants, formation des formateurs, suivi et évaluation des programmes en vue de leur renforcement et de leur amélioration<sup>6</sup>.

## Domaine 1 : L'éducation et la formation aux droits humains dans les textes législatifs et les documents d'orientation

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>L'éducation aux droits humains dans les instituts de formation des responsables de l'application des lois et/ou du personnel militaire est-elle prévue dans des lois ou des politiques au niveau national ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie ; la protection de la vie, de la liberté et de la propriété ; la protection des garanties constitutionnelles ; le droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants ; la liberté d'expression, d'association et de manifestation pacifique, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mention d'une formation sur les normes, valeurs et instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, sur le droit international humanitaire et sur leur articulation</li> <li>Mention des codes de conduite, principes, normes et règles en la matière</li> <li>Mention de l'importance de la connaissance par le personnel concerné de ses droits et des droits des membres de la collectivité</li> <li>Mention de la nécessité de s'acquitter de ses obligations militaires/relatives à l'application des lois sans commettre des violations des droits humains</li> <li>Mention, dans la définition des objectifs des opérations militaires et d'application des lois, de valeurs de droits humains comme l'égalité, la non-discrimination et le service à la collectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Législation et réglementation (y compris Constitution du pays)</li> <li>Rapports officiels, ordonnances, décrets, circulaires et autres instruments réglementaires émanant des ministères chargés des responsables de l'application des lois et du personnel militaire</li> </ul>
<p>Existe-t-il, au sein des ministères concernés, des services ou unités spécifiquement chargés de l'éducation et de la formation aux droits humains du personnel militaire et/ou des responsables de l'application des lois ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service spécifique chargé de l'éducation aux droits humains (et, éventuellement, des questions de non-discrimination, de diversité et/ou de genre)</li> <li>Éducation aux droits humains intégrée dans un autre service ou unité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents d'orientation, mémorandums et organigrammes des ministères concernés (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Existe-t-il un programme gouvernemental spécifique pour l'éducation et la formation aux droits humains du personnel militaire/des responsables de l'application des lois ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités</li> <li>Calendrier du programme</li> <li>Désignation des personnes chargées de superviser et d'encadrer le programme</li> <li>Formateurs et partenaires concernés</li> <li>Budget alloué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documents d'orientation des ministères</li> <li>Rapports sur le programme d'éducation aux droits humains</li> </ul>

<sup>6</sup>La deuxième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est axée sur l'enseignement supérieur et sur la formation aux droits humains des enseignants et des éducateurs, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire.

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une analyse des politiques a-t-elle été menée afin de voir si des acquis en matière d'éducation aux droits humains figurent parmi les objectifs de la formation des responsables de l'application des lois et du personnel militaire ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes d'objectifs, de pédagogie et de contenu, dans le(s) dispositif(s) de formation ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<p>Aperçu des principales connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligations « positives » et « négatives » de l'État et de ses agents concernant le respect, la protection et la réalisation des droits humains</li> <li>• État de ratification des traités régionaux et internationaux relatifs aux droits humains</li> <li>• Devoirs des responsables de l'application des lois et du personnel militaire tels que définis dans les codes de conduite, principes, normes et règles en la matière, et dans les codes nationaux correspondant</li> <li>• Qu'est-ce qui constitue une violation des droits humains ? Causes et conséquences des violations des droits humains, dans les contextes militaire et lié à l'application des lois</li> <li>• Les mécanismes relatifs aux droits humains aux niveaux international, régional et national, y compris les acteurs étatiques et non étatiques, en particulier ceux qui concernent les opérations militaires ou de maintien de l'ordre</li> <li>• Les droits des responsables de l'application des lois et du personnel militaire, notamment les mécanismes de recours pouvant être saisis lorsqu'ils estiment que leurs droits ont été bafoués</li> <li>• Le rôle des opérations militaires et de maintien de l'ordre dans les sociétés démocratiques</li> <li>• Les droits humains dans l'exercice de ses fonctions (usage de la force ; arrestation et détention ; opérations antiterroristes ; enquête ; travail avec les réfugiés et les personnes déplacées, les victimes de la traite des êtres humains, les mineurs non accompagnés, les jeunes, les femmes, les membres de groupes minoritaires, etc.)</li> <li>• Égalité et non-discrimination dans l'exercice de ses fonctions</li> <li>• Communication, transparence et obligation de rendre compte de ses actes, dans le cadre de tout l'éventail des fonctions remplies par les responsables de l'application des lois et le personnel militaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports et projets des ministères concernés (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>• Programmes déterminant les objectifs et les résultats attendus des formations</li> </ul>

## Domaine 2 : L'éducation aux droits humains dans les programmes

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>L'éducation aux droits humains dans les programmes des instituts de formation des responsables de l'application des lois et/ou du personnel militaire est-elle prévue dans des lois ou des politiques au niveau national ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie ; la protection de la vie, de la liberté et de la propriété ; la protection des garanties constitutionnelles ; le droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants ; la liberté d'expression, d'association et de manifestation pacifique, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs en termes de connaissances/compétences/attitudes dans le domaine des droits humains aux différents stades de la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes des instituts de formation</li> </ul>
<p>Une étude a-t-elle été menée afin de déterminer si les programmes de formation des responsables de l'application des lois et du personnel militaire intègrent les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et les méthodes d'enseignement basées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes de contenu et de pédagogie, dans les programmes ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>Le programme d'éducation aux droits humains comprend-il des exercices permettant de transformer la connaissance théorique en compétence opérationnelle liée à l'exercice de la fonction ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>Existe-t-il des programmes spécifiquement destinés aux officiers supérieurs de l'armée et aux membres de la hiérarchie des forces de l'ordre ?</p>	<p>Aperçu des principales connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissances sur les droits humains, par exemple sur ses propres droits, les droits des autres, les principales normes et les principaux mécanismes en matière de droits humains, et l'histoire des droits humains</li> <li>Attitudes reflétant les valeurs des droits humains telles que l'égalité, la non-discrimination, l'intégration, la participation à la société, le respect et la compassion vis-à-vis des autres (en particulier les plus vulnérables et les personnes marginalisées), et la justice.</li> <li>Compétences allant dans le sens de la défense des droits humains, comme la capacité d'analyser son environnement en utilisant une perspective de droits humains et l'aptitude à travailler en coopération avec les autres pour résoudre un problème</li> </ul> <p>Exemples de méthodes d'enseignement des droits humains centrées sur l'apprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthodes participatives</li> <li>Discussion ouverte</li> <li>Pédagogie coopérative</li> <li>Études de cas</li> <li>Techniques de simulation et matériel audiovisuel reflétant des situations réelles auxquelles sont confrontés les responsables de l'application des lois et le personnel militaire</li> <li>Approches interactives pour la résolution de problèmes</li> <li>Interventions de représentants des groupes vulnérables et de spécialistes des droits humains</li> </ul> <p>Exemples de connaissances/compétences/attitudes pour le personnel d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissances/compétences/attitudes pour élaborer des procédures opérationnelles respectueuses des droits humains</li> <li>Connaissances/compétences/attitudes pour assumer des responsabilités de commandement et de supervision dans le respect des droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des programmes</li> <li>Plans de cours des formations</li> <li>Rapports et projets des ministères concernés (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une stratégie a-t-elle été élaborée afin de renforcer, au sein des programmes existants de formation des responsables de l'application des lois et du personnel militaire, la présence de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition d'intégration de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie ou document de planification en matière de programmes</li> <li>Rapport sur la stratégie en matière de programmes</li> <li>Exigences des programmes</li> <li>Suivi des programmes et données d'évaluation conservées par les instituts de formation et les ministères concernés (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>Études sur les programmes mis en œuvre</li> </ul>
<p>Une stratégie a-t-elle été mise en œuvre afin de renforcer, au sein des programmes existants de formation des responsables de l'application des lois et du personnel militaire, la présence de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée ? <b>(Oui/Non) Préciser.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée</li> <li>Temps alloué</li> <li>Estimation du pourcentage d'apprenants qui suivent un enseignement lié à l'éducation aux droits humains</li> </ul>	

### Domaine 3 : L'éducation aux droits humains dans le matériel pédagogique et les méthodes d'enseignement

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Existe-t-il des directives sur l'intégration, dans la préparation des manuels et autres matériels pédagogiques destinés à la formation des responsables de l'application des lois et/ou du personnel militaire, de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes de contenu et de méthodes, dans ces directives ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie, la paix, les libertés fondamentales, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directives générales sur l'intégration, à un niveau transversal dans la formation, de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées</li> <li>Propositions en vue de l'intégration de l'éducation aux droits humains dans des thèmes spécifiques de la formation</li> <li>Les directives sont suffisamment claires et accessibles, et correspondent aux meilleures pratiques</li> <li>(Voir dans les domaines 1 et 2 des exemples d'indicateurs de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directives émises par les différents services ministériels chargés de la formation des responsables de l'application des lois et du personnel militaire (et par les instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une étude a-t-elle été menée afin de déterminer si les manuels/matériels d'apprentissage des responsables de l'application des lois et/ou du personnel militaire intègrent les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et les méthodes d'enseignement basées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude sur les manuels/matériels d'apprentissage</li> <li>(Voir dans les domaines 1 et 2 des exemples d'indicateurs de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées)</li> <li>L'étude réalisée sur les manuels/matériels d'apprentissage est de bonne qualité (suffisante, rigoureuse et indépendante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'évaluation des manuels/matériels d'apprentissage publié par le(s) services ministériels ou instituts de formation concernés (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Des manuels/matériels d'apprentissage ont-ils été retirés ou révisés pour renforcer la présence de connaissances, compétences et attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée, dans les programmes de formation destinés aux responsables de l'application des lois et/ou aux militaires ? De nouveaux manuels/matériels ont-ils été élaborés en ce sens ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>Des manuels/matériels d'apprentissage ont-ils été retirés ou révisés pour affaiblir la présence de connaissances, compétences et attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée, dans les programmes de formation destinés aux responsables de l'application des lois et/ou aux militaires ? De nouveaux manuels/matériels ont-ils été élaborés en ce sens ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matériels retirés</li> <li>Matériels révisés, et bonne qualité des nouvelles versions</li> <li>Nouveaux matériels, et bonne qualité des nouveaux matériels</li> <li>Le retrait ou la révision de matériels d'apprentissage, et la création de nouveaux matériels, n'affaiblit pas la présence de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports préparés par le(s) services ministériels ou instituts de formation concernés (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

## Domaine 4 : Évaluation de l'apprenant et évaluation des programmes d'éducation aux droits humains

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Les apprenants sont-ils évalués sur leurs acquis en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les acquis en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains font l'objet d'une évaluation officielle dans le cadre de la formation</li> <li>L'évaluation est de bonne qualité (suffisante, rigoureuse et indépendante)</li> <li>Les acquis en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains font l'objet d'une évaluation informelle dans le cadre de la formation</li> <li>Les résultats des apprenants dans le domaine de l'éducation aux droits humains font l'objet d'un suivi dans le cadre de l'évaluation continue</li> <li>L'encadrement organise, au niveau du service, la supervision des pratiques du personnel en matière de droits humains</li> <li>Des mécanismes de reddition de comptes existent et permettent de détecter les pratiques des responsables de l'application des lois et du personnel militaire qui bafouent les droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les programmes de formation contiennent les exigences et les suggestions pour l'évaluation des résultats en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>Outils et méthodes d'évaluation intégrant les résultats en matière d'éducation aux droits humains disponibles dans les programmes de formation</li> <li>Résultats d'évaluation des apprenants conservés par les instituts de formation</li> <li>Instruments et méthodes d'évaluation intégrant les résultats en matière d'éducation aux droits humains disponibles dans les organes employant des responsables de l'application des lois et du personnel militaire</li> <li>Données des évaluations de résultats en matière d'éducation aux droits humains conservées par les organes employant des responsables de l'application des lois et du personnel militaire</li> <li>Études et rapports disciplinaires établis par les organes employant des responsables de l'application des lois et du personnel militaire</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Les formateurs qui travaillent avec des responsables de l'application des lois et/ou du personnel militaire sont-ils évalués sur leurs pratiques et méthodes en matière d'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigence des ministères concernés</li> <li>• Élaboration au sein des instituts de formation des responsables de l'application des lois et du personnel militaire</li> <li>• L'évaluation des formateurs en matière d'éducation aux droits humains a lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences et suggestions pour l'évaluation des résultats du formateur concernant l'éducation aux droits humains</li> <li>• Outils et méthodes utilisés dans les programmes de formation</li> <li>• Résultats d'évaluation conservés par les instituts de formation</li> </ul>
<p>La mise en œuvre de l'éducation aux droits humains dans les programmes de formation des responsables de l'application des lois et/ou du personnel militaire fait-elle l'objet d'un suivi ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les instituts de formation disposent de mécanismes permettant de garantir que l'éducation aux droits humains est effectivement dispensée par les formateurs</li> <li>• Des données sur la mise en œuvre de l'éducation aux droits humains sont transmises aux autorités gouvernementales compétentes au niveau régional et/ou national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques et méthodes pour la supervision de l'éducation aux droits humains dans les instituts et les programmes de formation</li> <li>• Rapports de programmes de formation</li> </ul>
<p>La qualité de l'éducation aux droits humains dans les programmes de formation des responsables de l'application des lois et/ou du personnel militaire fait-elle l'objet d'un suivi ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les instituts de formation se tiennent informés des méthodes pédagogiques et des résultats des apprenants dans le cadre de leur mission de suivi régulier des programmes</li> <li>• Des données sur la qualité de l'éducation aux droits humains sont transmises aux autorités gouvernementales compétentes au niveau régional et/ou national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques et méthodes pour la supervision de l'éducation aux droits humains dans les instituts et les programmes de formation</li> <li>• Rapports de programmes de formation</li> </ul>
<p>S'il existe un programme gouvernemental spécifique sur l'éducation aux droits humains, fait-il l'objet d'un suivi et d'une évaluation ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation formative des principales composantes du programme</li> <li>• Évaluation sommative</li> <li>• Évaluation de l'impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi/situation</li> <li>• Rapports d'évaluation</li> <li>• Travaux de recherche</li> </ul>

## Domaine 5 : L'éducation aux droits humains dans la formation des formateurs

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Existe-t-il une loi, une politique ou un plan en matière d'éducation au niveau national prévoyant que les personnes chargées de la formation des responsables de l'application des lois ou du personnel militaire reçoivent une formation sur les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains ainsi que sur les méthodes pédagogiques centrées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie ; la protection de la vie, de la liberté et de la propriété ; la protection des garanties constitutionnelles ; le droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants ; la liberté d'expression, d'association et de manifestation pacifique, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<p>(Voir plus haut les descripteurs relatifs aux lois et aux politiques nationales)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitres ou parties consacrés à la formation des formateurs dans les rapports officiels, ordonnances, décrets, circulaires et autres instruments réglementaires émanant des ministères chargés des responsables de l'application des lois et du personnel militaire</li> <li>• Documents d'orientation ou directives à l'intention des formateurs sur les connaissances/compétences/attitudes essentielles en matière de droits humains</li> </ul>
<p>Y a-t-il, au sein des ministères concernés, un service ou une unité chargé de la formation à l'éducation aux droits humains des responsables de l'application des lois et du personnel militaire ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service administratif spécifique chargé de la formation des formateurs sur l'éducation aux droits humains (travaillant éventuellement aussi sur les questions de non-discrimination, de diversité et/ou de genre)</li> <li>• Éducation aux droits humains intégrée dans un autre service ou unité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'orientation, mémorandums et organigrammes des ministères concernés (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Les ministères concernés ont-ils élaboré des directives à l'intention des formateurs sur la question de l'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives élaborées à l'intention des instituts de formation, sur la formation et la certification des formateurs dans le domaine de l'éducation aux droits humains</li> <li>• Directives préparées directement à l'intention des formateurs sur la façon de dispenser l'éducation aux droits humains</li> <li>• Les directives sont suffisamment claires et accessibles, et correspondent aux meilleures pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives du ou des service(s) ministériel(s) concerné(s) (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et la pédagogie en la matière, figurent-elles au programme de la formation des formateurs travaillant auprès des responsables de l'application des lois et du personnel militaire ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de formateurs suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Études réalisées sur les compétences des formateurs travaillant auprès des responsables de l'application des lois et du personnel militaire</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et la pédagogie en la matière, figurent-elle au programme de la formation initiale des instituts d'enseignement supérieur (niveau universitaire) ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de formateurs suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Études réalisées sur les compétences des formateurs travaillant auprès des responsables de l'application des lois et du personnel militaire</li> </ul>
<p>Les ministères concernés proposent-ils aux formateurs en poste des cours, formations, ateliers et autres activités sur les droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de formateurs en poste suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Programmes de formation</li> <li>• Feuilles de présence</li> </ul>
<p>Les institutions de défense des droits humains proposent-elles pour les formateurs en poste des cours, formations, ateliers et autres activités sur les droits humains ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de formateurs suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Programmes de formation</li> <li>• Feuilles de présence</li> </ul>

# L'ÉDUCATION ET LA FORMATION AUX DROITS HUMAINS POUR LES FONCTIONNAIRES, LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, LES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET LES JOURNALISTES, ENTRE AUTRES PROFESSIONS

Nous proposons dans ce chapitre un cadre permettant de déterminer si l'éducation et la formation aux droits humains sont intégrées dans les programmes des établissements chargés de la formation des fonctionnaires, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres groupes professionnels, et dans les supports concernés – matériel de formation, méthodes, évaluations des apprenants, formation des formateurs, suivi et évaluation des programmes en vue de leur renforcement et de leur amélioration<sup>7</sup>.

## Domaine 1 : L'éducation aux droits humains dans les textes législatifs et les documents d'orientation

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>L'éducation aux droits humains dans les instituts de formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions, est-elle prévue dans des lois ou des politiques au niveau national ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie ; la protection de la vie, de la liberté et de la propriété ; la protection des garanties constitutionnelles ; le droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants ; la liberté d'expression, d'association et de manifestation pacifique, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention d'une formation sur les normes, valeurs et instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, et sur le droit international humanitaire</li> <li>• Mention des codes de conduite, principes, normes et règles en la matière</li> <li>• Mention de l'importance de la connaissance par le personnel concerné de ses droits et des droits des membres de la collectivité</li> <li>• S'acquitter de ses obligations professionnelles sans commettre de violations des droits humains</li> <li>• Mention, dans la définition des devoirs professionnels, de valeurs de droits humains comme l'égalité, la non-discrimination et le service à la collectivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Législation et réglementation (y compris Constitution du pays)</li> <li>• Rapports officiels, ordonnances, décrets, circulaires et autres instruments réglementaires émanant des ministères respectifs</li> </ul>
<p>Existe-t-il au sein des ministères concernés (ou le cas échéant au niveau régional/local) des services ou unités spécifiquement chargés de l'éducation aux droits humains des fonctionnaires, professionnels de la santé, travailleurs sociaux et journalistes, entre autres professions ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service spécifique chargé de l'éducation aux droits humains (et, éventuellement, des questions de non-discrimination, de diversité et/ou de genre)</li> <li>• Éducation aux droits humains intégrée dans un autre service ou unité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'orientation, mémorandums et organigrammes des ministères concernés (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Existe-t-il un programme gouvernemental spécifique pour l'éducation aux droits humains des fonctionnaires, professionnels de la santé, travailleurs sociaux et journalistes, entre autres professions ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités</li> <li>• Calendrier du programme</li> <li>• Désignation des personnes chargées de superviser et d'encadrer le programme</li> <li>• Formateurs et partenaires concernés</li> <li>• Budget alloué</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'orientation des ministères concernés (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>• Rapports sur le programme d'éducation aux droits humains</li> </ul>

<sup>7</sup>La deuxième phase du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme est axée sur la formation des fonctionnaires, et la troisième phase sur le renforcement de la mise en œuvre des deux premières phases et sur la promotion de la formation aux droits humains des professionnels des médias et des journalistes

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une analyse des politiques a-t-elle été menée afin de voir si des acquis en matière d'éducation aux droits humains figurent parmi les objectifs de la formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes d'objectifs, de pédagogie et de contenu, dans le(s) dispositif(s) de formation ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<p>Aperçu des principales connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mention des obligations « positives » et « négatives » de l'État et de ses agents concernant le respect, la protection et la réalisation des droits humains</li> <li>• État de ratification des traités régionaux et internationaux relatifs aux droits humains</li> <li>• Devoirs des fonctionnaires et autres groupes professionnels tels que définis dans les codes de conduite, principes, normes et règles en la matière, et dans les codes de conduite correspondants au niveau national</li> <li>• Qu'est-ce qui constitue une violation des droits humains ? Causes et conséquences des violations des droits humains, dans les professions spécifiques</li> <li>• Les mécanismes relatifs aux droits humains aux niveaux international, régional et national, y compris les acteurs étatiques et non étatiques, en particulier ceux qui concernent les fonctionnaires, les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux, entre autres groupes professionnels</li> <li>• Les droits des fonctionnaires et des membres d'autres professions, notamment les mécanismes de recours pouvant être saisis lorsqu'ils estiment que leurs droits ont été bafoués</li> <li>• Connaissance du rôle des fonctionnaires et des membres d'autres professions dans les sociétés démocratiques</li> <li>• Les droits humains dans l'exercice du service auprès de la collectivité</li> <li>• Égalité et non-discrimination dans les services</li> <li>• Communication, transparence et obligation de rendre compte de ses actes, dans le cadre de tout l'éventail des fonctions remplies par les fonctionnaires, les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les journalistes, entre autres professions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports et projets des ministères concernés (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>• Programmes déterminant les objectifs et les résultats attendus des formations</li> </ul>

## Domaine 2 : L'éducation aux droits humains dans les programmes

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Existe-t-il des politiques nationales en matière de programme prévoyant l'inclusion de l'éducation aux droits dans les programmes de formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie ; la protection de la vie, de la liberté et de la propriété ; la protection des garanties constitutionnelles ; le droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants ; la liberté d'expression, d'association et de manifestation pacifique, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs en termes de connaissances/compétences/attitudes dans le domaine des droits humains aux différents stades de la formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes des instituts de formation</li> </ul>
<p>Une étude a-t-elle été menée afin de déterminer si les programmes existants à l'intention des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions, incluent des acquis liés à l'éducation aux droits humains et des méthodes d'enseignement centrées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes de contenu et de pédagogie, dans les programmes ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>Le programme d'éducation aux droits humains comprend-il des exercices permettant de transformer la connaissance théorique en compétence opérationnelle liée à l'exercice de la fonction ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>Existe-t-il des programmes spécifiquement destinés au personnel d'encadrement ?</p>	<p>Aperçu des principales connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances sur les droits humains, par exemple sur ses propres droits, les droits des autres, les principales normes et les principaux mécanismes en matière de droits humains, et l'histoire des droits humains</li> <li>• Attitudes reflétant les valeurs des droits humains telles que l'égalité, la non-discrimination, l'intégration, la participation à la société, le respect et la compassion vis-à-vis des autres (en particulier les plus vulnérables et les personnes marginalisées), et la justice</li> <li>• Compétences allant dans le sens de la défense des droits humains, comme la capacité d'analyser son environnement en utilisant une perspective de droits humains et l'aptitude à travailler en coopération avec les autres pour résoudre un problème</li> </ul> <p>Exemples de méthodes d'enseignement des droits humains centrées sur l'apprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodes participatives</li> <li>• Discussion ouverte</li> <li>• Pédagogie coopérative</li> <li>• Études de cas</li> <li>• Techniques de simulation et matériel audiovisuel reflétant des situations réelles auxquelles sont confrontés les professionnels concernés</li> <li>• Approches interactives pour la résolution de problèmes</li> <li>• Interventions de représentants des groupes vulnérables ou marginalisés et de spécialistes des droits humains</li> </ul> <p>Aperçu des connaissances/compétences/attitudes pour le personnel d'encadrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances/compétences/attitudes pour élaborer des procédures opérationnelles respectueuses des droits humains</li> <li>• Connaissances/compétences/attitudes pour assumer des responsabilités de commandement et de supervision dans le respect des droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des programmes</li> <li>• Plans de cours des formations</li> <li>• Rapports et projets des ministères concernés (et des instances régionales/ locales le cas échéant)</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une stratégie a-t-elle été élaborée afin de renforcer, au sein des programmes existants de formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions, la présence de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition d'intégration de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie ou document de planification en matière de programmes</li> <li>Rapport sur la stratégie en matière de programmes</li> <li>Exigences des programmes</li> <li>Suivi des programmes et données d'évaluation conservées par les instituts de formation et les ministères concernés (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> <li>Études sur les programmes mis en œuvre</li> </ul>
<p>Une stratégie a-t-elle été mise en œuvre afin de renforcer, au sein des programmes existants de formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions, la présence de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée ? <b>(Oui/Non) Expliquer.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée</li> <li>Temps alloué</li> <li>Estimation du pourcentage d'apprenants qui suivent un enseignement lié à l'éducation aux droits humains</li> </ul>	

### Domaine 3 : L'éducation aux droits humains dans le matériel pédagogique et les méthodes d'enseignement

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Existe-t-il des directives sur l'intégration, dans les manuels et autres matériels pédagogiques destinés à la formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions, de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>L'éducation aux droits humains a-t-elle été clairement définie, en termes de contenu et de méthodes, dans ces directives ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie, la paix, les libertés fondamentales, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directives générales sur l'intégration, à un niveau transversal dans la formation, de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées</li> <li>Propositions en vue de l'intégration de l'éducation aux droits humains dans des sujets spécifiques de la formation</li> <li>Les directives sont suffisamment claires et accessibles, et correspondent aux meilleures pratiques</li> <li>(Voir dans les domaines 1 et 2 des exemples d'indicateurs de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directives émises par les différents services ministériels chargés de la formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé et des travailleurs sociaux, entre autres professions (et par les instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Une étude a-t-elle été menée afin de déterminer si les manuels/matériels d'apprentissage des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions, intègrent les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et les méthodes d'enseignement basées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude sur les manuels/matériels d'apprentissage</li> <li>• (Voir dans les domaines 1 et 2 des exemples d'indicateurs de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et de méthodes pédagogiques appropriées)</li> <li>• L'étude réalisée sur les manuels/matériels d'apprentissage est de bonne qualité (suffisante, rigoureuse et indépendante)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'évaluation des manuels/matériels d'apprentissage publié par le(s) services ministériels ou instituts de formation concernés (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>
<p>Des manuels/matériels d'apprentissage ont-ils été retirés ou révisés pour renforcer la présence de connaissances, compétences et attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée, dans les programmes de formation des fonctionnaires, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, journalistes et membres d'autres professions ? De nouveaux manuels/matériels ont-ils été élaborés en ce sens ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p>Des manuels/matériels d'apprentissage ont-ils été retirés ou révisés pour affaiblir la présence de connaissances, compétences et attitudes relatives aux droits humains, et d'une pédagogie appropriée, dans les programmes de formation des fonctionnaires, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, journalistes et membres d'autres professions ? De nouveaux manuels/matériels ont-ils été élaborés en ce sens ? <b>(Oui/Non)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériels retirés</li> <li>• Matériels révisés, et bonne qualité des nouvelles versions</li> <li>• Nouveaux matériels, et bonne qualité des nouveaux matériels</li> <li>• Le retrait ou la révision de matériels d'apprentissage, et la création de nouveaux matériels, n'affaiblit pas la présence de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports préparés par le(s) services ministériels ou instituts de formation concernés (et les instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

## Domaine 4 : Évaluation de l'apprenant et évaluation des programmes d'éducation aux droits humains

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
Les apprenants sont-ils évalués sur leurs acquis en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acquis en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains font l'objet d'une évaluation officielle dans le cadre de la formation</li> <li>• L'évaluation est de bonne qualité (suffisante, rigoureuse et indépendante)</li> <li>• Les acquis en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains font l'objet d'une évaluation informelle dans le cadre de la formation</li> <li>• Les résultats des apprenants dans le domaine de l'éducation aux droits humains font l'objet d'un suivi dans le cadre de l'évaluation continue</li> <li>• L'encadrement organise au niveau du service la supervision des pratiques du personnel en matière de droits humains</li> <li>• Des mécanismes de reddition de comptes existent et permettent de détecter les pratiques des fonctionnaires, professionnels de la santé, travailleurs sociaux et membres d'autres professions qui bafouent les droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes de formation contiennent les exigences et les suggestions pour l'évaluation des résultats en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Outils et méthodes d'évaluation intégrant les résultats en matière d'éducation aux droits humains disponibles dans les programmes de formation</li> <li>• Résultats d'évaluation des apprenants conservés par les instituts de formation</li> <li>• Outils et méthodes d'évaluation intégrant les résultats en matière d'éducation aux droits humains disponibles dans les structures employant des fonctionnaires ou des membres d'autres professions concernées</li> <li>• Données des évaluations de résultats en matière d'éducation aux droits humains conservées par les structures employant des fonctionnaires ou des membres d'autres professions concernées</li> <li>• Études et rapports disciplinaires établis par les structures employant des fonctionnaires ou des membres d'autres professions concernées</li> </ul>
Les formateurs qui travaillent avec les fonctionnaires, les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les journalistes, entre autres professions, sont-ils évalués quant à leurs pratiques et leurs méthodes ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigence des ministères concernés</li> <li>• Élaboration au sein des instituts de formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des autres professions concernées</li> <li>• L'évaluation des formateurs en matière d'éducation aux droits humains a lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences et suggestions pour l'évaluation des résultats du formateur concernant l'éducation aux droits humains</li> <li>• Outils et méthodes utilisés dans les programmes de formation</li> <li>• Résultats d'évaluation conservés par les instituts de formation</li> </ul>
La mise en œuvre de l'éducation aux droits humains dans les programmes destinés à la formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions, fait-elle l'objet d'un suivi ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les instituts de formation disposent de mécanismes permettant de garantir que l'éducation aux droits humains est effectivement dispensée par les formateurs</li> <li>• Des données sur la mise en œuvre de l'éducation aux droits humains sont transmises aux autorités gouvernementales compétentes au niveau régional et/ou national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques et méthodes pour la supervision de l'éducation aux droits humains dans les instituts et les programmes de formation</li> <li>• Rapports de programmes de formation</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
La qualité de l'éducation aux droits humains dans les programmes destinés à la formation des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions, fait-elle l'objet d'un suivi ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les instituts de formation se tiennent informés des méthodes pédagogiques et des résultats des apprenants dans le cadre de leur mission de suivi régulier des programmes</li> <li>• Des données sur la qualité de l'éducation aux droits humains sont transmises aux autorités gouvernementales compétentes au niveau régional et/ou national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques et méthodes pour la supervision de l'éducation aux droits humains dans les instituts et les programmes de formation</li> <li>• Rapports de programmes de formation</li> </ul>
S'il existe un programme gouvernemental spécifique sur l'éducation aux droits humains, fait-il l'objet d'un suivi et d'une évaluation ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation formative des principales composantes du programme</li> <li>• Évaluation sommative</li> <li>• Évaluation de l'impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de suivi/situation</li> <li>• Rapports d'évaluation</li> <li>• Recherches</li> </ul>

## Domaine 5 : L'éducation aux droits humains dans la formation des formateurs

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
<p>Existe-t-il, au niveau national, une politique ou un plan en matière d'éducation prévoyant que les fonctionnaires, les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les journalistes, entre autres professions, soient formés sur les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains ainsi que sur les méthodes pédagogiques centrées sur l'apprenant ? <b>(Oui/Non)</b></p> <p><i>(Remarque : La question des droits humains peut être présentée en lien avec d'autres thèmes, tels que la démocratie ; la protection de la vie, de la liberté et de la propriété ; la protection des garanties constitutionnelles ; le droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants ; la liberté d'expression, d'association et de manifestation pacifique, etc. Toutefois, la mention spécifique des « droits humains » doit figurer pour que l'on puisse considérer qu'il s'agit d'un indicateur d'éducation aux droits humains.)</i></p>	(Voir plus haut les descripteurs relatifs aux lois et aux politiques nationales)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chapitres ou parties consacrés à la formation des formateurs dans les rapports officiels, ordonnances, décrets, circulaires et autres instruments réglementaires émanant des ministères chargés des fonctionnaires et des membres des autres professions concernées</li> <li>• Documents d'orientation ou directives à l'intention des formateurs sur les connaissances/compétences/attitudes essentielles en matière de droits humains</li> </ul>
Les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et la pédagogie en la matière, figurent-elles au programme de la formation initiale des instituts d'enseignement supérieur (niveau universitaire) ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service administratif spécifique chargé de la formation des formateurs sur l'éducation aux droits humains (travaillant éventuellement aussi sur les questions de non-discrimination, de diversité et/ou de genre)</li> <li>• Éducation aux droits humains intégrée dans un autre service ou unité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'orientation, mémorandums et organigrammes des ministères concernés (et des instances régionales/locales le cas échéant)</li> </ul>

Questions/indicateurs clés	Descripteurs/sous-indicateurs	Sources d'information
Les ministères concernés ont-ils élaboré des directives à l'intention des formateurs sur la question de l'éducation aux droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives élaborées à l'intention des instituts de formation sur la formation et la certification des formateurs dans le domaine de l'éducation aux droits humains</li> <li>• Directives préparées directement à l'intention des formateurs sur la façon de dispenser l'éducation aux droits humains</li> <li>• Les directives sont suffisamment claires et accessibles, et correspondent aux meilleures pratiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directives du ou des service(s) ministériel(s) concerné(s) (et des instances régionales/ locales le cas échéant)</li> </ul>
Les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et la pédagogie en la matière, figurent-elles au programme de la formation des formateurs travaillant auprès des fonctionnaires, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et des journalistes, entre autres professions ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de formateurs suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Études réalisées sur les compétences des formateurs travaillant auprès des fonctionnaires et des autres professions concernées</li> </ul>
Les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et la pédagogie en la matière, figurent-elles au programme de la formation initiale dans les instituts d'enseignement supérieur (niveau universitaire) ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de formateurs suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Travaux de recherche, thèses et mémoires réalisés par les enseignants et les étudiants sur l'éducation aux droits humains concernant les fonctionnaires et les autres professions concernées</li> </ul>
Les ministères concernés proposent-ils aux formateurs en poste des cours, formations, ateliers et autres activités sur les droits humains ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de formateurs en poste suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Programmes de formation</li> <li>• Feuilles de présence</li> </ul>
Les connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains, et la pédagogie en la matière, figurent-elles au programme de la formation initiale dans les instituts d'enseignement supérieur (niveau universitaire) ? <b>(Oui/Non)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contenu en termes de connaissances/compétences/attitudes relatives aux droits humains</li> <li>• Contenu relatif à la pédagogie en matière d'éducation aux droits humains</li> <li>• Obligatoire ou optionnel</li> <li>• Temps alloué</li> <li>• Nombre d'années d'enseignement</li> <li>• Nombre de participants et pourcentage estimé de formateurs suivant la formation en matière d'éducation aux droits humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes d'études</li> <li>• Plans de cours</li> <li>• Programmes de formation</li> <li>• Feuilles de présence</li> </ul>



